

## HOUNIE Jean-François

---

**De:** guy DUBRASQUET <guy.dubrasquet@orange.fr>  
**Envoyé:** mercredi 17 septembre 2025 23:39  
**À:** Enquete publique PLUI  
**Objet:** Contribution à l'enquête publique PLUi – Parcelles A463 et A1598 Bonnut  
**Pièces jointes:** PLU actuel.pdf; CU A 463.pdf; CU A 1228 - A 1598.pdf; A 1228 vers A 1598.pdf; cadastre 463 1598.pdf; cadastre 1598.pdf

<

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je souhaite attirer votre attention sur la situation des parcelles suivantes, dont je suis propriétaire en indivision avec ma sœur, **Anne-Lise Larrere née Dubrasquet** :

- **Parcelle A463** (CU064/135/21 X4033), située en bord de route entre deux maisons existantes ;
- **Parcelle A1228**, ayant donné lieu à la création des lots A1596 (agricole), A1597 (ma sœur) et **A1598 (constructible en indivision)**, donnant sur la rue, encadrée de deux maisons, et inexploitable en terre agricole (18a56). Certificat d'urbanisme : CU064/135/21 X4032.

Ces terrains sont actuellement **constructibles**, mais le projet de PLUi prévoit leur reclassement en **zone non constructible**.

Cette évolution me cause un préjudice important : je comptais céder ces terrains afin d'indemniser ma sœur et de racheter sa part dans la maison familiale en indivision, pour pouvoir la conserver et la rénover.

Je demande donc le **maintien de la constructibilité de ces deux parcelles**, ou à défaut l'étude de mesures compensatoires.

Vous trouverez ci-joint les documents justificatifs.

Cordialement,  
**Guy Dubrasquet**



Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le

ID : 064-216401356-20210915-CU06413521X4033-AI

**COMMUNE  
DE BONNUT**

**CERTIFICAT D'URBANISME**  
**DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence dossier :
Type de demande : <b>Certificat d'urbanisme opérationnel</b>	N° CU 064 135 21 X4033
Déposée le <b>30/07/2021</b>	<b>Projet :</b> Construction d'une maison individuelle
Par : <b>Maître DUPONT Lisa</b> Demeurant à : <b>2 place Brossers</b> <b>64300 ORTHEZ</b>	
Sur un terrain sis : <b>GAREILH</b> <b>A 463</b>	

**Le Maire de BONNUT**

Vu la demande d'un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L.410-1 b) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain situé GAREILH cadastré A 463 et précisant si ce terrain peut être utilisé pour la construction d'une maison individuelle,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ;

Vu l'avis ENEDIS, en date du 2/08/2021,

Vu l'avis du syndicat eau et assainissement des 3 cantons, en date du 2/08/2021,

Vu l'avis des services techniques de la CCLO, en date du 10/08/2021,

Considérant que la demande porte sur la construction d'une maison d'habitation,

Considérant que le terrain d'assiette du projet est situé dans la zone d'assainissement non collectif de la commune,

Considérant l'avis du syndicat des 3 cantons qui stipule qu'il est nécessaire de réaliser une étude à la parcelle afin de déterminer le type de filière d'assainissement et le mode d'évacuation des effluents,

Considérant que le projet, en l'état, n'est pas conforme aux prescriptions des articles R111-2 et R111-1 du code de l'urbanisme et que de ce fait il est susceptible de porter atteinte à la salubrité publique,

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le

ID : 064-216401356-20210915-CU06413521X4032-AI

**COMMUNE  
DE BONNUT**

**CERTIFICAT  
DE DELIVRE PAR LE**

**URBANISME**  
**Maire au nom de la commune**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence dossier :
Type de demande : <b>Certificat d'urbanisme opérationnel</b>	<b>N° CU 064 135 21 X4032</b>
Déposée le : <b>30/07/2021</b>	<b>Projet :</b>
Par : <b>Maître DUPONT Lisa</b> Demeurant à : <b>2 place Brossers</b> <b>64300 ORTHEZ</b>	<b>Construction d'une maison individuelle</b>
Sur un terrain sis : <b>GAREILH</b> <b>A 1228</b>	

**Le Maire de BONNUT**

Vu la demande d'un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L.410-1 b) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain situé GAREILH cadastré A 1228 et précisant si ce terrain peut être utilisé pour la construction d'une maison individuelle,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ;

Vu l'avis ENEDIS, en date du 2/08/2021,

Vu l'avis du syndicat eau et assainissement des 3 cantons, en date du 2/08/2021,

Vu l'avis des services techniques de la CCLO, en date du 9/08/2021,

Considérant que la demande porte sur la construction d'une maison d'habitation,

Considérant que le terrain d'assiette du projet est situé dans la zone d'assainissement non collectif de la commune,

Considérant l'avis du syndicat des 3 cantons qui stipule qu'il est nécessaire de réaliser une étude à la parcelle afin de déterminer le type de filière d'assainissement et le mode d'évacuation des effluents,

Considérant que le projet, en l'état, n'est pas conforme aux prescriptions des articles R111-2 et R111-1 du code de l'urbanisme et que de ce fait il est susceptible de porter atteinte à la salubrité publique,

Commune : 064135  
Bonnut

### MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

**Claude VIGNASSE**  
**GEOMETRE EXPERT**

50 Rue Saint Gilles 64300 ORTHEZ

Tel : 05 59 69 00 56

Email : claud.vignasse.ge@orange.fr

Numéro d'ordre du document d'arpentage .....

Document vérifié et numéroté le .....

A ..... Par .....

.....

Section : A3  
Feuille(s) : 03  
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2500  
Echelle d'édition : 1/2000  
Date de l'édition : 17/01/2014

#### CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

~~B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;~~

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 30/05/2022... par M VIGNASSE Claude... géomètre à ORTHEZ.....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463. POUVOIR JOINT

A BONNUT....., le 14/06/2022.....

Document dressé par

C. VIGNASSE GEOMETRE EXPERT

à ORTHEZ.....

Date 14/06/2022.....

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



Département :  
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :  
BONNUT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC Béam  
6 rue d'Orléans BP 1612 64016  
64016 PAU CEDEX  
tél. 05.59.68.68.78 -fax  
sdif64.ptgc.beam@dgfip.finances.gouv.fr

Section : A  
Feuille : 000 A 03

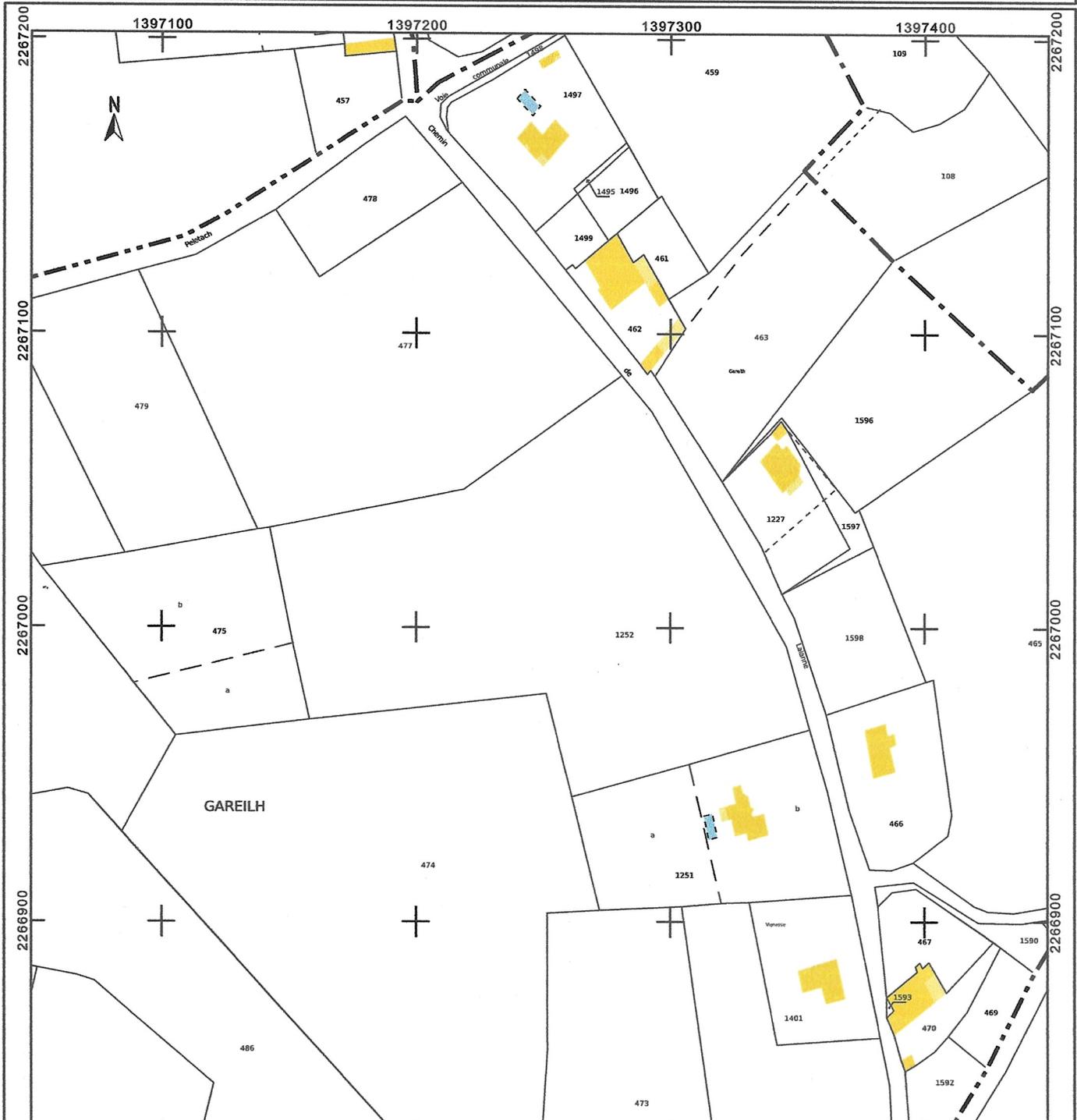
Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 15/09/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :  
BONNUT

Section : A  
Feuille : 000 A 03

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 06/01/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC Béarn  
6 rue d'Orléans BP 1612 64016  
64016 PAU CEDEX  
tél. 05.59.68.68.78 -fax  
sdif64.ptgc.bearn@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

1228 → 1596 42a01  
6a390 1597 0a363  
1598 18a26

